



MUNICIPALITE DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

# AVIS PUBLIC

## RESPECT DE LA SIGNALISATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Port-Menier, le vendredi 15 janvier 2016

Nous demandons à la population de respecter le stationnement pour personnes handicapées. Dans une même ligne de pensée, nous vous rappelons que les espaces bétonnés à la Coopérative sont des zones de circulation piétonnière et non des stationnements. L'utilisation de ces espaces réduit la visibilité et le déplacement des clients.

Nous profitons de l'occasion pour souligner que ce stationnement peut aussi être utilisé par les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Nous comptons sur votre collaboration.

Véronique Rodgers  
Directrice générale